



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

SESSION DE FORMATION EJ/ETI 1

**De la saisine au dépôt du rapport, tout ce que l'expert doit
connaître, focus sur Chorus**

Vendredi 15 mars 2024

De 09h00 à 12h00

Palais de Justice de Besançon

Salle modulable (1^{er} étage), 1 rue Mégevand, 25000 Besançon

Programme de la formation

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le rôle de l'expert judiciaire lors de la mission confiée par le juge ;
- Comprendre les attentes du juge.

Être capable de :

- Assurer une mission confiée par le juge
- Rédiger un rapport d'expertise utile

Pour savoir :

- Respecter le cadre juridique et déontologique de l'expertise ;
- Respecter le principe du contradictoire ;
- Rédiger un rapport de qualité de façon compréhensible.

Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.

Contenu détaillé de la formation

09h00-09h15 Introduction

David BLOND, président de la Compagnie

09h15-09h30 La saisine

Michel BALANDIER, président d'honneur

- Les éléments de saisine
- L'acceptation de la mission
- Le conflit d'intérêt direct et indirect
- Différence entre Ordonnance de Référé, jugement exécutoire ou non, mise en état etc...
- La consignation initiale et l'impérieuse nécessité de transparence vis à vis des parties et de l'institution judiciaire
- Le délai initial et les prorogations

09h30-10h00 La demande de pièce

David BLOND et Michel BALANDIER

- Intérêt pour l'expert de recevoir les notes de plaidoiries
- L'importance du bordereau de pièces dans la preuve de la contradiction

10h00-10h15 Pause

10h15-10h45 La réunion contradictoire

David BLOND et Michel BALANDIER

- Préparation
- Analyse préalable du dossier
- Analyse et respect stricto sensu du jugement
- Gestion de l'avocat et des parties
- Pièges à éviter

10h45-11h45 Le rapport définitif

David BLOND et Michel BALANDIER

- Rédaction & formalisme
- Nombre d'exemplaires : pourquoi une différence entre TJ et Cour d'appel
- Que doit contenir le rapport
- Comment consigner et répondre aux observations des avocats ?
- L'avocat peut faire changer d'avis l'expert
- Les délais
- La consignation complémentaire
- Les recours et la possibilité d'anéantissement de la rémunération de l'expert

11h45-12h00 Conclusion et QCM fin de formation

Organisation de la formation

Intervenants :

- **M. David BLOND**, président CEJCA, expert évaluation immobilière
- **M. Michel BALANDIER**, président d'honneur CEJCA, expert honoraire chimie et imprimerie

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Durée de la formation : 3 heures (0,5 jour)

Coût de la formation :

- Membres CEJCA, postulants et avocats : 70 €
- Non membres de la Compagnie : 140 €
- Magistrats : Offert